

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

Rue des Ebaulais  
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS  
Tel : 03 85 25 86 47 / E-mail : [contact@ccsemur.fr](mailto:contact@ccsemur.fr)

## COMPTE ADMINISTRATIF MAISON D'ACCUEIL 2021 : NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

*Note rédigée en application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le budget annexe « Maison d'Accueil » comprend les dépenses et recettes liées aux locations de 12 logements propriétés de la Communauté de communes et situés à Iguerande et Saint-Christophe-en-Brionnais.

Ces logements sont destinés en priorité aux personnes âgées du territoire, dans l'optique de favoriser le maintien de la population dans les communes. Aucun agent n'est affecté sur ce budget.

### La section de fonctionnement comptabilise :

- **En recettes**, les loyers mensuels des appartements ainsi qu'une redevance de 6 000 € (en provenance du budget principal) pour l'occupation de la salle commune d'Iguerande pour les animations du Relais Assistants Maternels. Le montant des loyers progresse (44 444,64 € en 2021 contre 38 935,10 € encaissés en 2020), car tous les logements étaient occupés.
- **En dépenses**, l'entretien courant des parties communes des logements (2 886,33 €), les intérêts des 2 emprunts rattachés à ce budget (6 958,11 €) et une régularisation des charges d'entretien.
- **La section de fonctionnement dégage donc un excédent de 5 336,28 € pour le seul exercice 2021.** Avec le cumul des excédents antérieurs, la section présente un solde de clôture excédentaire de 15 078,69 €. Cette somme pourra être consacrée le moment voulu à des travaux de gros entretien des logements, construits en 2004, en complément de l'autofinancement disponible en investissement.

**La section d'investissement** comptabilise, en dépenses, les remboursements des emprunts (pour le capital / 22 963,71 €) et les amortissements de la construction des logements. Les recettes sont constituées de l'amortissement des subventions reçues pour le projet et des excédents cumulés.

Le résultat du seul exercice 2021 est excédentaire de 7 608,28 € et le solde de clôture s'élève à 64 687,47 €.

Au 31/12/2021, le capital restant dû des 2 emprunts affectés à ce budget est de 248 106,17 € (contre 270 893 € en 2020). Cette année encore, les remboursements des annuités (capital + intérêts, soit 30 179 €) ont été intégralement couverts par les loyers.

**La situation financière de ce budget est donc saine.**